

POLITIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Mise à jour 2021-01-19

1.0 OBJET

Exo-s s'intéresse vivement à l'environnement, la santé et à la sécurité de ses employés. Un de nos principaux objectifs est de prévenir les blessures ou les maladies professionnelles chez nos employés. Exo-s fait donc tout son possible pour offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Tous les superviseurs et les travailleurs visent l'objectif permanent de réduction des risques de blessures. Exo-s est ultimement responsable de la sécurité et de la santé de ses employés et prend toutes les précautions raisonnables et possibles pour les protéger.

Exo-s s'engage à promouvoir une culture soucieuse de l'environnement un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les employés, sous-traitants, clients et visiteurs. Dans la poursuite de notre engagement, Exo-s élabore, applique et fait respecter des politiques et des procédures qui favorisent et fournissent un environnement de travail plus sain et plus sécuritaire. Exo-s comprend l'importance de la sécurité pour le bien-être et la productivité de son personnel et s'efforce de préserver le lieu de travail exempt de blessures et de malversations par un manquement à son devoir à l'égard de la sécurité et la protection de l'environnement.

2.0 PORTÉE

Tous les employés à plein temps, temporaires et à contrat d'Exo-s. Les entrepreneurs et leurs employés sont également visés par ces principes.

3.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Notre engagement envers ... l'ENVIRONNEMENT

Exo-s s'engage, en tant que bon citoyen corporatif, à protéger l'environnement, la santé, l'équilibre et la qualité de vie de ses employés, de la communauté et de ses parties intéressées.

Basé sur l'orientation stratégique de l'entreprise, Exo-s s'engage à :

- **Protéger l'environnement par la prévention de la pollution**
 - Qualité de l'air; Soutenir les actions qui réduisent les gaz à effet de serre, augmentent l'efficacité énergétique et permettent l'utilisation d'énergies renouvelables.
 - Assurer une gestion responsable des substances chimiques utilisées dans nos processus.
 - Prendre soin de la consommation et de la qualité de l'eau.

- Contribuer à une gestion durable des ressources et chercher à réduire les déchets.
- Respecter les lois et obligations de chaque pays où nous sommes établis
- Optimiser notre système de gestion et ses performances

Notre engagement envers ...SANTÉ & SÉCURITÉ

Exo-s s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les employés, sous-traitants, clients et visiteurs. Dans la poursuite de notre engagement, Exo-s élabore, applique et fait respecter des politiques et des procédures qui favorisent et fournissent un environnement de travail plus sain et plus sécuritaire. Exo-s comprend l'importance de la sécurité pour le bien-être et la productivité de son personnel et s'efforce de préserver le lieu de travail exempt de blessures et de malversations par un manquement à son devoir à l'égard de la sécurité.

Exo-s s'engage à observer toutes les lois, tous les règlements et les codes de pratiques pertinents et prend les mesures appropriées relevant de son autorité pour :

- Fournir et entretenir des installations et de l'équipement sécuritaire et sans danger pour la santé.
- Prendre des arrangements pour assurer la sécurité et l'absence de danger pour la santé en ce qui concerne l'utilisation, la manutention, le stockage et le transport des objets, des matières et substances chimiques.
- Disposer d'information, de directives, de formation et de supervision suffisante pour assurer la santé et la sécurité de ses employés au travail.
- Maintenir un lieu de travail sécuritaire et fournir et entretenir des moyens sécuritaires d'y accéder et d'en sortir.
- Fournir et entretenir des équipements sociaux adéquats.

Pour réaliser ces objectifs, l'entreprise rend disponibles des ressources adéquates pour promouvoir et maintenir des pratiques exemplaires de gestion de la santé et de la sécurité. Exo-s s'efforcera de prévenir tout incident qui pourrait causer des blessures, de la maladie ou des dommages matériels ou à l'environnement.

3.1 RÔLE ET RESPONSABILITÉS

3.1.1 Membres du Conseil d'administration et directeurs

- Ces responsables de l'entreprise sont chargés de mettre sur pied une stratégie efficace qui permet de gérer les préoccupations d'Exo-s en matière de santé et de sécurité au travail et les aspects environnementaux grâce à une analyse des risques appropriée.

- Ils s'assurent que des ressources sont affectées et régies correctement afin de satisfaire les exigences des employés en matière de santé et de sécurité et que leurs politiques sont conformes aux obligations légales d'Exo-s.
- Ils doivent inclure les questions environnementales dans toutes les stratégies et initiatives commerciales.
- Ils favorisent une culture d'entreprise de sécurité et de protection de l'environnement, avec le leadership approprié.
- Finalement, ils examinent l'efficacité des politiques sur une base annuelle et les réviser au besoin.

3.1.2 Gestionnaires

Exo-s croit fermement que la santé et la sécurité est un aspect de la gestion tout aussi important que toute autre fonction de gestion. L'entreprise s'attend à ce que tous les gestionnaires et superviseurs tiennent compte de la santé et de la sécurité dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités régulières, afin de prévenir les blessures et la maladie.

Tous les gestionnaires veillent au respect des normes de santé et de sécurité d'Exo-s sur leur lieu de travail. Leur performance en matière de santé et de sécurité est surveillée et prise en compte dans le cadre de leur évaluation globale de rendement. Les détails de leurs tâches et responsabilités figurent dans le Système de gestion de la santé et de la sécurité et/ou dans leur Plan opérationnel individuel. Une revue de direction annuelle et des réunions régulières sont organisées sur chaque lieu de travail pour examiner régulièrement les préoccupations et les aspects environnementaux.

3.1.3 Tous les employés

Exo-s exige de tous ses employés qu'ils travaillent en collaboration avec la direction de l'entreprise afin d'atteindre la conformité juridique et de respecter nos propres normes environnementales et de santé et de sécurité.

Nous rappelons aux employés de ne pas prendre de risques qui pourraient affecter leur propre santé et sécurité ou celles d'autrui. Toute infraction à la politique/aux règles en matière de santé et de sécurité ou environnementales de l'entreprise sera passible de sanctions disciplinaires.

Tous les employés sont tenus :

- De compléter la formation obligatoire en santé et sécurité au travail (selon le poste occupé).
- D'accomplir leurs tâches d'une manière propice à un milieu de travail sécuritaire, en respectant toutes les pratiques et les procédures de sécurité.
- De signaler tout incident, tout accident ou danger tel qu'exposé dans les procédures.

- De signaler tout acte de violence ou de harcèlement au travail.
- De promouvoir un milieu de travail exempt de danger.
- **Promouvoir la sensibilisation à l'environnement.**
- De prendre connaissance du Plan d'urgence affiché détaillant les procédures de leurs installations relatives aux incendies, aux intempéries ou aux urgences médicales.

Chez Exo-s, la santé, la sécurité et la préservation de l'environnement sont l'affaire de tous !

3.2 ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DES TÂCHES

Dans le cadre de nos mesures de santé et de sécurité, une évaluation appropriée et suffisante des risques pour la santé et la sécurité sera entreprise pour toutes les tâches effectuées par cette organisation. Le but de ces évaluations est d'identifier les mesures préventives et de protection appropriées et nécessaires pour satisfaire toute disposition législative pertinente et assurer la santé et la sécurité de nos employés et de toute autre personne concernée par nos activités.

3.3 PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

Aucune politique sur la santé, la sécurité ou l'environnement n'est susceptible de réussir à moins d'impliquer activement tous nos employés. Des réunions destinées à l'amélioration de la sécurité ont lieu dans chaque site de travail et leur rôle est décrit dans le Système de gestion de la santé et de la sécurité.

Conformément aux exigences légales, un représentant de la sécurité et un responsable environnemental est nommé dans chaque site principal et doit participer au travail de suivi et d'amélioration de la sécurité en milieu de travail.

3.4 FORMATION

Exo-s reconnaît le besoin de formation en matière de santé et de sécurité pour s'assurer que nos employés ont les compétences requises pour accomplir leur travail sans risques pour eux-mêmes ou pour autrui. Cette formation est dispensée lors de l'intégration de l'employé et périodiquement par la suite en cours d'emploi (selon les besoins).

3.5 SIGNALEMENT ET ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS OU QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les superviseurs sont chargés d'enquêter et de signaler les circonstances et les causes des incidents en ce qui concerne des lésions corporelles, des dommages matériels, des accidents

évités de justesse ou de non-conformité. Lorsque nécessaire, ils seront secondés par les ressources humaines, le syndicat et/ou un gestionnaire et devront fournir une assistance.

Un formulaire de rapport approprié doit être rempli pour tous les accidents. Les copies de tous les rapports devront être envoyées au service des RH.

3.6 COMMUNICATION

Exo-s encourage une communication ouverte sur les questions de santé, de sécurité **et environnementales**. Il est essentiel de fournir un environnement de travail productif et sans blessure.

Les employés qui font part ou signalent une préoccupation en matière de santé et de sécurité ne feront pas l'objet de représailles.

Les commentaires concernant la santé et la sécurité seront examinés par les Ressources humaines. L'équipe des Ressources humaines ouvrira une enquête sur chaque danger signalé ou potentiel.

- Les employés sont encouragés à informer leur superviseur ou les Ressources humaines de toute situation qu'ils perçoivent comme un danger réel ou potentiel en milieu de travail.
- Les communications peuvent s'effectuer par écrit ou verbalement, et sous le couvert de l'anonymat, si désiré.

3.7 PUBLICATION DE LA POLITIQUE

Des copies de la présente politique sont mises à la disposition de tous les employés et affichées dans tous les principaux emplacements. Elle doit être portée à l'attention de tous les entrepreneurs, clients et visiteurs et à la disposition de toute autre partie intéressée.

3.8 RÉVISION DE LA POLITIQUE

La politique sur la santé, la sécurité **et l'environnement** d'Exo-s sera constamment revue et améliorée à la lumière des changements législatifs et/ou des besoins de l'organisation. Le cas échéant, de nouveaux objectifs **environnementaux et** de santé et de sécurité seront établis et distribués à tous les principaux sites. Tous les intervenants en **environnement**, santé et en sécurité concernés seront avisés de tout changement.

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION

(Cette reconnaissance s'applique également aux entrepreneurs, aux visiteurs ou aux clients qui visitent nos installations)

Je reconnais avoir lu et compris la Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité d'Exo-s. Je m'engage à me conformer à la présente politique et ferai en sorte que les employés travaillant sous ma direction (le cas échéant) se conformeront également à cette politique.

Nom (Caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

Date (MM/JJ/AAAA) : _____



Marie-Eve Latulippe, Vice-président RH